

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 13 septembre 2010, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Rhéal Grenier	M. Larbi Benkaddour
M. Louis Robert	M. François Brisson
M. Jacques Lessard	M. Yvan Pinsonneault

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Monsieur André Parent, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

.- Madame Odette Ménard, maire, souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

.- L'ordre du jour est révisé et accepté par tous après l'ajout des points :

- 5.1.3 Ajout de pierre sur la rue Claudette et sur le croissant des Mésanges
- 5.1.4 Remplacement du ponceau de chemin du cours d'eau Abraham-Paquette

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

Séance ordinaire du
Lundi 13 septembre 2010 à 20 h 00.

ORDRE DU JOUR OFFICIEL

Mot de bienvenue

Moment de réflexion

Points pour délibération

Doc.

Assemblée du 12 juillet 2010

- 1 → Procès-verbal du 9 août 2010
- 1.1 Suivi du procès-verbal

Assemblée du 13 septembre 2010

- 2 Liste des comptes à payer
- 2.1 Ajouts du 13 septembre 2010

Période de questions

- 3 Administration générale

- 3.1 Gestion financière et administrative
 - 3.1.1 → Report de la séance d'octobre
 - 3.1.2 → Formation annuelle de PG Govern pour Martine Barber
 - 3.1.3 → Formation Lobbyisme et Éthique de l'ADMQ pour André Parent
 - 3.1.4 → Contrat de travail pour les brigadières
 - 3.1.5 → Service téléphonique
- 3.2 Conseil municipal
 - 3.2.1 → Appui pour priorisation des routes numérotées à réparer en 2011
 - 3.2.2 → Bilan du développement des phases 1-2-3 de La Volière
 - 3.2.3 → Demande d'appui à la Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac
 - 3.2.4 → Gestion des contrats municipaux : Formations pour les élus
 - 3.2.5 → Demande d'Opération Nez Rouge
 - 3.2.6 → Colloque - Fondation Rues Principales
 - 3.2.7 → Appui à Marieville
- 4 Sécurité publique
 - 4.1 Règlement pour l'implantation de nouveaux arrêts à l'intersection St-Georges/St-Joseph
 - 4.2 → Rapports des incendies
 - 4.3 Formation d'un comité pour la sécurité civile
- 5 Transport
 - 5.1 Voirie municipale
 - 5.1.1 Résultats des soumissions pour le pavage
 - 5.1.2 Terrain du MTQ dans l'impasse du rang Casimir
 - 5.2 Réseau routier
 - 5.2.1 → Demande de la MRC Brome-Missisquoi pour les carrières/sablères
- 6 Loisirs et culture
 - 6.1 Activités récréatives
 - 6.1.1 Formation d'un groupe de réflexion sur les loisirs, la culture et l'environnement à Ange-Gardien
 - 6.1.2 Réparations locales du Centre communautaire : Réfection de la structure du toit et drain pluvial de la bibliothèque
 - 6.1.3 Subventions pour la bibliothèque

Période de questions

Points d'information

Correspondance

* Afin de diminuer la quantité de papier utilisée, nous vous remettons seulement les documents déjà fournis en plusieurs exemplaires. S'il vous intéresse d'obtenir copie d'un point sans document, communiquez avec Annie pour l'obtenir.*

- Co-1 → Quorum - Septembre-Octobre 2010
- Co-2 → Le Marché Municipal - Septembre-Octobre 2010
- Co-3 Rencontre avec Marie Bouillé le 3 septembre 2010

- Co-4 Rapport des pompiers - Entente, mise en place d'un règlement et activités de prévention
- Co-5 Les Fleurons du Québec
- Co-6 Somavrac C.C. inc. - Chlorure de calcium
- Co-7 Pépinière Aiglon
- Co-8 Maison de Jeunes des Quatre Lieux - Invitation au tournoi de pétanque intergénérationnel
- Co-9 Service correctionnel du Canada - Semaine de la justice réparatrice 2010
- Co-10 Réseau des élues municipales - Journée de planification stratégique
- Co-11 MRC de Rouville - Travaux d'urgence dans le cours d'eau Rosalie
- Co-12 MRC de Rouville - Cours d'eau Rivière Barbue et sa Branche 2
- Co-13 Commission scolaire des Hautes-Rivières - Famille Pro-études
- Co-14 Ville d'Acton Vale - Journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme
- Co-15 Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux - Remerciements
- Co-16 Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie - Règlement sur la sécurité dans les piscines résidentielles
- Co-17 Commission scolaire des Hautes-Rivières - Appui au transport scolaire dans le Développement La Volière
- Co-18 Comité culturel de Ange-Gardien Les Rassembl'arts - Remerciements
- Co-19 Centre de Femmes du Haut-Richelieu - Demande
- Co-20 Centraide Richelieu-Yamaska - 11e Marche de l'Entraide
- Co-21 Contact Costco - Septembre-Octobre 2010
- Co-22 Municipal World - Septembre 2010

Varia

Période d'échange

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 09-268-10

PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2010;

De dispenser le directeur général et secrétaire-trésorier d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

.- Madame la maire aborde deux sujets traités dans les derniers mois, à savoir le projet d'implantation d'une tour de télécommunication par Vidéotron et la présence de poteaux servant à

la distribution des publisacs sur le territoire de la municipalité. À l'égard du projet de tour, rappel est fait à l'effet qu'il a été requis de Vidéotron de prendre tous les moyens possibles pour s'implanter à même la tour de Bell se trouvant à l'opposée du site projeté, de l'autre côté de l'autoroute, ou à défaut sur le même site que la tour de Bell, le tout afin d'en minimiser l'impact visuel. À ces demandes, mention est faite que Vidéotron tarde à faire connaître ses intentions malgré des relances et qu'un rappel écrit devient alors nécessaire. Quant à la distribution des publisacs, mention est faite que les poteaux enlevés à ce jour par la municipalité n'ont pas incommodé le distributeur qui justifie cependant la présence nécessaire de poteaux à certains endroits pour des raisons de sécurité. Ainsi, deux secteurs ont été identifiés, à savoir une partie de la rue Saint-Georges non desservie par un trottoir et assujettie à une circulation importante, et le lac Bleu. Plutôt que les poteaux avec crochet, le distributeur propose l'implantation de boîtes de dépôt en plastique, desservant chacune dans la mesure du possible deux résidences et lorsqu'aucune boîte semblable n'est présente, de façon systématique à moins d'avis contraire des résidents. Le conseil municipal est donc saisi de la question.

RÉSOLUTION 09-269-10

URBANISME – PUBLISACS

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière année, le distributeur des publisacs a procédé, à son gré, à l'implantation de poteaux avec crochet pour ses propres fins dans l'emprise municipale;

CONSIDÉRANT l'impact visuel de ces équipements et l'absence d'autorisation préalable, la municipalité a procédé à leur enlèvement;

CONSIDÉRANT la démarche du distributeur, les justifications apportées et les moyens proposés;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser Médias Transcontinental - Publisac Estrie à implanter dans l'emprise publique de la rue Saint-Georges, entre les numéros civiques 195 et 359 approximativement, et au lac Bleu, des boîtes de dépôt en plastique sur poteau, à raison d'une boîte pour deux résidences lorsque possible et qu'aucune semblable boîte n'est présente, conditionnellement à la demande préalable des résidents;

De requérir du distributeur que tous les sacs distribués soient livrés de façon responsable et sécuritaire, et non lancés simplement sur les balcons, auquel cas ils deviennent sous la neige un danger évidant.

Adopté

RÉSOLUTION 09-270-10

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COMPTES À PAYER

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés, et ci-après résumés :

Fournisseurs :	10177 à 10252	143 761.33 \$
Déboursés directs :	9733, 10135 à 10176	3 810 066.90 \$
Salaires :		36 584.56 \$

Adopté

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 HEURES 30

.- Monsieur André Goos, président de la Friperie de l'Ange, demande l'ajout d'un lampadaire destiné à éclairer l'accès au local, projet qui sera référé aux services municipaux. Il soulève également avoir assumé personnellement une facture lors de l'aménagement, facture qui devait être considérée dans les dépenses assumées par la municipalité en guise d'appui au projet communautaire jusqu'à concurrence de l'enveloppe établie, tout solde devant être facturé à l'organisme. Le tout sera traité par la trésorerie.

.- Le fonctionnement erratique de luminaires dans le croissant des Hirondelles et l'ajout de lampadaires dans le croissant des Mésanges et la rue des Colibris jusqu'à la rue Bernard font l'objet de questionnement et de réflexion. Ces deux dossiers devront être priorisés par les services municipaux.

.- Vérification est prise sur l'avancement du projet de panneaux municipaux pour fin de publicité, lequel demeure en traitement par le service d'urbanisme. Vu l'ampleur du projet, plusieurs discussions restent à faire.

.- Vérification est prise sur l'état du dossier de remplacement de la conduite d'amenée d'eau et celui de fourniture d'eau par Farnham. Il est mentionné qu'une rencontre aura lieu dans la semaine avec l'objectif de régler le premier et d'avancer le second.

.- Un citoyen s'interroge sur la baisse du coût de déneigement au kilomètre entre les deux derniers appels d'offres de la municipalité avec cinq années d'écart et soumet son interrogation au conseil municipal, pour qui l'explication réside dans la concurrence. Alors qu'il y a cinq ans, la municipalité avait reçu deux soumissions, cette année elle en a reçu quatre.

.- Fait également l'objet d'une interrogation, la contribution financière de la municipalité au

développement La Volière. Mention est faite que le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier est déposé et qu'il sera traité dans le cadre de la présente séance.

.- D'autres interrogations portent sur les interventions et l'usage des véhicules incendies, lesquelles seront soumises au service.

.- L'absence de transport scolaire pour le développement La Volière, alors que la rue Principale à la même hauteur est desservie, fait l'objet d'un questionnement. Il est rappelé au citoyen que le service est sous la gouverne de la Commission scolaire et que les pressions municipales ont permis que le service soit réévalué après le 15 octobre prochain.

.- Finalement, l'accotement du croissant des Hirondelles à certains endroits fait l'objet d'une remarque qui sera transmise au service d'urbanisme.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 HEURES 20

RÉSOLUTION 09-271-10

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SÉANCE D'OCTOBRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-303-09 décrétant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2010, lequel a fixé au 11 la séance ordinaire du mois d'octobre, soit un jour férié;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de reporter la tenue de la séance ordinaire du mois d'octobre au 12 du même mois.

Adopté

RÉSOLUTION 09-272-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – FORMATION

CONSIDÉRANT l'importance de la formation continue à l'endroit des logiciels de gestion;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 235.00 \$, plus taxes, à l'endroit de PG Solutions pour la formation annuelle de la suite financière PGMégaGest auprès de la secrétaire-comptable, formation à être suivie à St-Hyacinthe;

D'autoriser, au surplus, toute autre dépense afférente à l'activité.

Adopté

RÉSOLUTION 09-273-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – FORMATION

CONSIDÉRANT l'obligation future des municipalités d'adopter un code d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT qu'il importe, dès à présent, d'acquérir toute l'information à jour en la matière;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 215.00 \$, plus taxes, à l'endroit de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la formation «Lobbyisme et éthique : ça concerne au premier chef le directeur général » auprès du directeur général et secrétaire-trésorier, formation à être suivie à Beloeil;

D'autoriser, au surplus, toute autre dépense afférente à l'activité.

Adopté

RÉSOLUTION 09-274-10

SÉCURITÉ PUBLIQUE - EMBAUCHE DE DEUX BRIGADIÈRES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 08-255-10 autorisant l'embauche de deux brigadiers scolaires et d'un remplaçant;

CONSIDÉRANT qu'au terme de l'appel de candidatures, deux candidates ont manifesté un intérêt et qu'elles se qualifient pour la tâche;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la maire, Madame Odette Ménard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, à signer pour et au nom de la municipalité les contrats de travail, tels que soumis, avec Mesdames Ginette Gosselin et Josiane Robert, brigadières affectées respectivement aux intersections Saint-Georges/Saint-Joseph et Principale/Bernard.

Adopté

RÉSOLUTION 09-275-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – SERVICES TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT que la conclusion d'ententes à long terme avec Bell génère des économies substantielles;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire profiter de telles économies;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner les modifications apportées aux différents services téléphoniques de la municipalité se résumant ainsi :

- Hôtel de ville, garage municipal, station d'épuration et poste de pompage sur la rue Principale; contrat de cinq ans pour une économie mensuelle de 127.75\$, plus taxes;
- Poste de pompage La Volière; contrat de trois ans pour une économie mensuelle de 22.93\$, plus taxes;
- Caserne; contrat de trois ans pour une économie mensuelle de 27.93\$, plus taxes;
- Réservoir d'eau potable; contrat de trois ans pour une économie mensuelle de 22.93\$, plus taxes;
- Réservoir d'eau potable; ajout du service internet avec adresse statique pour un contrat de trois ans au coût mensuel de 68.50\$, plus taxes.

Adopté

RÉSOLUTION 09-276-10

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – RÉFECTION DES ROUTES NUMÉROTÉES À PRIORISER

CONSIDÉRANT la consultation menée par la députée d'Iberville, Madame Marie Bouillé, à l'égard des routes numérotées de la circonscription nécessitant une réfection, et autres infrastructures;

CONSIDÉRANT le consensus auquel en sont arrivés les maires de la circonscription;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la proposition de réfection prioritaire et nécessaire pour 2011, des routes numérotées de la circonscription d'Iberville ainsi qu'il suit :

Route 227 : entre la route 104 et le chemin de la Grande Ligne;

Route 233 : rang du Pipeline et rang des Écossais jusqu'aux limites de Foster (8,2 km);

Route 229 : chemin de la Montagne jusqu'à St-Jean-Baptiste et la route 104 au rang Chartier;

Route 227 : entre le chemin de la Grande Ligne et la route 133;

ET à l'égard d'autres infrastructures, la piste cyclable pour relier Lacolle à Pike River eu égard au développement touristique et sportif.

Adopté

RÉSOLUTION 09-277-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – RAPPORT DE DÉPENSES DU DÉVELOPPEMENT LA VOLIÈRE

CONSIDÉRANT le besoin exprimé à l'endroit du coût de réalisation du développement La Volière;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception du rapport de dépenses déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier à l'égard du développement La Volière à l'effet que la municipalité a assumé une dépense de 445 611.89 \$ pour le bouclage de l'aqueduc entre la route 235 et le réservoir d'eau potable, une dépense de 650 368.13 \$ en guise de contribution financière à la réalisation du développement La Volière par l'assumption de travaux préalablement établis, à

savoir : le poste de pompage, la conduite de refoulement nécessaire au développement et le raccordement au sanitaire de la route 235, les branchements à l'aqueduc servant de bouclage pour éviter toute intervention future, le dynamitage nécessaire auxdits travaux, l'éclairage du boulevard La Volière, le filage, l'achat et le raccordement des lampadaires des autres rues, et le pavage des rues;

Quant aux investissements privés du développement, ils représentent un montant de 1 855 351.88 \$, d'où une contribution financière de la municipalité de l'ordre de 25.96 % propre à l'ensemble du projet résidentiel;

De soumettre tel rapport au vérificateur externe pour validation.

Adopté

RÉSOLUTION 09-278-10

CONSEIL MUNICIPAL – CONTRÔLE DU TABAC

CONSIDÉRANT que le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies;

CONSIDÉRANT que, chaque année, plus de 10 000 Québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac;

CONSIDÉRANT que la fumée secondaire est dommageable pour la santé;

CONSIDÉRANT que la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'endosser la plate-forme de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ayant pour objectifs de réduire la demande de tabac à zéro, prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon du tabagisme, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire, rechercher un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac et responsabiliser l'industrie du tabac.

Adopté

RÉSOLUTION 09-279-10

CONSEIL MUNICIPAL – FORMATION

CONSIDÉRANT les futures obligations relatives à la gestion des contrats municipaux et leurs incidences;

CONSIDÉRANT la tournée d'information tenue par la Fédération québécoise des municipalités sur le sujet;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 50.00 \$, plus taxes, à l'endroit de la Fédération québécoise des municipalités pour l'inscription de Madame Odette Ménard, maire, et Monsieur Larbi Benkaddour, conseiller, à la formation portant sur la gestion des contrats municipaux donnée à Bromont;

D'autoriser, au surplus, toute autre dépense afférente à l'activité.

Adopté

RÉSOLUTION 09-280-10

CONSEIL MUNICIPAL – FORMATION

CONSIDÉRANT l'importance de la revitalisation urbaine;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'y acquérir de nouveaux outils préalablement au prochain congrès de la FQM, donc à moindre frais;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 250.00 \$, toutes taxes incluses, à l'endroit de la Fondation Rues Principales pour l'inscription de Madame Odette Ménard, maire;

D'autoriser, au surplus, toute autre dépense afférente à l'activité.

Adopté

RÉSOLUTION 09-281-10

CONSEIL MUNICIPAL – APPUI À MARIEVILLE À L'ÉGARD DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT le projet de règlement relatif à la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux en cours;

CONSIDÉRANT la position exprimée par la Ville de Marieville par sa résolution numéro M10-08-218 demandant une révision du projet pour limiter les documents à diffuser et pour rendre facultative cette diffusion sur un site Web et ce, afin de tenir compte de la réalité des municipalités de plus petites tailles, et demandant également que la publication de certains avis dans un site Internet remplace le mode actuel de publication prévu à la loi;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer la Ville de Marieville dans ses représentations auprès du Ministère des Affaires municipales et de les en informer.

Adopté

RÉSOLUTION 09-282-10

VOIRIE – MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION

CONSIDÉRANT le besoin de modifier le règlement sur la circulation;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 700-10 modifiant le règlement numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement des règlements uniformisés de la MRC de Rouville, à l'effet de modifier l'annexe «A» concernant les zones d'arrêts obligatoires ainsi que l'annexe «U» concernant les passages pour piétons.

.- Lecture du règlement numéro 700-10.

Adopté

.- Dépôt des rapports du Service des incendies répertoriant quatre interventions au cours du dernier mois; une auprès d'un plan d'asphalte mobile, une auprès d'une installation électrique et deux auprès de débris, en plus d'un soutien au Service d'incendie de St-Césaire et deux activités de prévention, une pratique mensuelle et une présence à la Fête des récoltes.

RÉSOLUTION 09-283-10

SÉCURITÉ CIVILE – FORMATION D'UN COMITÉ

CONSIDÉRANT le besoin exprimé à l'égard d'une meilleure concertation face à la sécurité en général;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la formation d'un comité de sécurité civile ayant pour mandat d'établir des propositions visant à accroître la sécurité sur le territoire de la municipalité.

Adopté

RÉSOLUTION 09-284-10

VOIRIE – PAVAGE

CONSIDÉRANT les besoins établis par les services municipaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Sintra pour 61 212.11\$ de Pavage Maska pour 46 944.32 \$, de Construction DJL pour 66 740.96 \$, et de Pavage Daudi pour 59 987.42 \$;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 46 944.32 \$ auprès du plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Maska, pour les travaux de réfection du rang Séraphine et du trottoir Est de la rue Saint-Joseph près de la rue Saint-Jean.

Adopté

.- Monsieur Yvan Pinsonneault quitte la salle du conseil à 21 h 58.

RÉSOLUTION 09-285-10

VOIRIE – AJOUT DE PIERRE À LA RUE CLAUDETTE ET AU CROISSANT DES MÉSANGES

CONSIDÉRANT les besoins et l'estimation établis par les services municipaux;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 890.00 \$ à l'endroit de Dexen pour l'ajout de pierre à la rue Claudette et au Croissant des Mésanges.

Adopté

.- Retour de Monsieur Yvan Pinsonneault à 22 h 00.

RÉSOLUTION 09-286-10

VOIRIE – REMPLACEMENT DU PONCEAU DE CHEMIN DU COURS D'EAU ABRAHAM-PAQUETTE

CONSIDÉRANT les travaux à être réalisés par la MRC de Rouville incessamment dans le cours d'eau Abraham-Paquette;

CONSIDÉRANT que le cours d'eau traverse le rang Casimir et qu'il a été relevé que le ponceau doit être remplacé;

CONSIDÉRANT le rapport du service d'urbanisme à l'effet d'accorder à l'entrepreneur retenu par la MRC les travaux à effectuer selon sa proposition au motif que les travaux sont en quelque sorte indissociables;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 13 000 \$ à l'endroit de Transport et Excavation F. Robert pour le remplacement du ponceau de chemin du cours d'eau Abraham-Paquette, dans le rang Casimir;

D'autoriser, au surplus, une dépense approximative de 1 000 \$ pour la réfection du pavage à être fait si possible dans le cadre du contrat accordé à Pavage Maska.

Adopté

RÉSOLUTION 09-287-10

VOIRIE – INTENTION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI À L'ÉGARD DES DROITS SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC Brome-Missisquoi de partager les droits provenant des carrières et sablières exprimée par sa résolution numéro 286-0810, selon une formule proposée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un sujet de droit nouveau;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception de la résolution numéro 286-0810 de la MRC Bome-Missisquoi et de l'en informer que le temps nécessaire sera pris pour y répondre adéquatement.

Adopté

RÉSOLUTION 09-288-10

LOISIRS, CULTURE ET ENVIRONNEMENT – FORMATION D'UN COMITÉ DE RÉFLEXION

CONSIDÉRANT le besoin exprimé à l'égard d'une meilleure concertation en matière de loisirs, culture et environnement;

CONSIDÉRANT le potentiel et l'importance de ces domaines;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la formation d'un comité de réflexion en matière de Loisirs, Culture et Environnement ayant pour mandat d'établir des propositions visant à accroître le développement de ces domaines sur le territoire de la municipalité.

Adopté

RÉSOLUTION 09-289-10

CENTRE RÉCRÉATIF – ENTRETIEN DE LA STRUCTURE DE TOIT ET DU DRAIN FRANÇAIS

CONSIDÉRANT que certaines fermes de toit du Centre récréatif présentent depuis longtemps des signes de détérioration qui, sans être critiques, méritent d'être corrigées;

CONSIDÉRANT la réparation temporaire au printemps dernier d'un élément du drain français accessible par la bibliothèque et la recommandation du plombier de valider l'état de la conduite;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PARM. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 1 000 \$ pour la vérification des fermes de toit du Centre récréatif par Monsieur Varin, ingénieur, et pour l'inspection visuelle du drain français par Drain-Net.

Adopté

RÉSOLUTION 09-290-10

BIBLIOTHÈQUE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

CONSIDÉRANT le fonctionnement autonome de la bibliothèque quant à ses dépenses annuelles;

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 3000 \$ à l'endroit du comité de la bibliothèque en guise de subvention de fonctionnement pour l'année 2010.

Adopté

RÉSOLUTION 09-291-10

BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT que la municipalité projette de doubler la superficie de la bibliothèque afin

d'accroître l'offre en service et répondre ainsi davantage aux normes provinciales;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PARM. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser Madame Sylvie Dion, responsable de la bibliothèque, à présenter pour et au nom de la municipalité une demande de subvention au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du projet d'agrandissement de la bibliothèque.

Adopté

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS À 22 HEURES 06

.- Vérification est prise sur l'avancement de la démarche devant conduire à une meilleure gestion des eaux usées du secteur du lac Bleu. Madame la maire assure qu'une première demande de service a été effectuée et que des ajustements ont dû être apportés pour donner lieu à une deuxième demande de service dont l'envoi est imminent par le service d'urbanisme.

.- Monsieur Michel Larrivée, président des Gardes en joie du Lac Bleu, fait état du souhait de son organisme à obtenir la collaboration de la municipalité dans leur projet futur. Il est convenu de tenir une rencontre afin d'entreprendre les échanges à cet égard.

.- Vérification est prise sur l'avancement du projet de desserte en eau potable du rang Séraphine. Madame la maire explique qu'il y a d'abord lieu de procéder à la révision de l'entente relative à la fourniture d'eau avec la Ville de Farnham, tel que souhaité par cette dernière.

.- Monsieur Larbi Benkaddour quitte la table du conseil à 22 h 23.

.- Un nouvel échange à cours quant aux panneaux municipaux pour fin de publicité.

.-Monsieur Larbi Benkaddour regagne la table du conseil à 22 h 36.

.- Au terme des échanges, Madame la maire remercie les citoyens présents et les conseillers pour le travail accompli.

RÉSOLUTION 09-292-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 22 h 52.

Adopté

Odette Ménard, maire

André Parent, secrétaire-trésorier